



Collège Saint Robert
59660 Merville
Tél : 03 28 42 82 60
e-mail : saintrobert@cscmerville.fr

A LIRE ATTENTIVEMENT

Merville, le 1er septembre 2025

Objet : Bourse de Collège 2025-2026

Madame, Monsieur,

La bourse de collège aide à financer les frais de scolarité des élèves inscrits au collège. Le Ministère de l'Education Nationale nous demande d'établir les dossiers de Bourse 2025/2026 pour les collégiens qui sont scolarisés en 6^e, 5^e, 4^e, 3^e.

Elle vous sera accordée si votre **revenu fiscal de référence** figurant sur votre **avis d'impôt 2025 sur les revenus 2024 est inférieur ou égal au plafond de ressources indiqué ci-dessous**. Les modifications de situation en cours d'année scolaire ne peuvent pas conduire à une attribution nouvelle de bourse de collège ou au relèvement de l'échelon accordé en début d'année scolaire.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège, selon les ressources du ménage du demandeur et le nombre d'enfant(s) à charge :

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2024 à ne pas dépasser	18 130€	22 313€	26 497€	30 680€	34 865€	39 048€	43 232€	47 416€

Nous vous demandons de bien vouloir remplir le talon ci-dessous et le remettre par l'intermédiaire de votre enfant, quelle que soit votre réponse, au Professeur Principal au plus tard le VENDREDI 12 SEPTEMBRE.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser directement à M^{me} DIDIER.

Soyez assurés, Madame, Monsieur, de nos sentiments dévoués.

Le Directeur
Didier VASSEUR

P.S. Un simulateur de bourse est accessible sur le site <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee>

***TALON à compléter et remettre impérativement au Professeur Principal
AU PLUS TARD LE 12 SEPTEMBRE. Merci.***

Madame – Monsieur _____

Parents de _____ Classe : _____

ont pris connaissance de la circulaire : « BOURSE de COLLEGE »

☐ ne désirent pas déposer une demande de bourse de collège.

☐ désirent recevoir l'imprimé de demande de bourse de collège et transmettent sous enveloppe cachetée avec ce talon réponse la photocopie de toutes les pages de leur(s) avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 (attention : il s'agit bien de l'avis et non de la situation déclarative), ainsi qu'une attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à leur charge. Si vous êtes en concubinage, c'est la somme de vos revenus fiscaux de référence et de ceux de votre concubin qui est prise en compte.

Date : _____

Signature des Parents :